



**RÉSEAU NO PASARAN**  
<http://nopasaran.samizdat.net/>  
[nopasaran@samizdat.net](mailto:nopasaran@samizdat.net)



# TERRITOIRES :

## ENTRE DÉPOSSESSION ET EXCLUSION

Le réseau hexagonal No Pasaran, initie une réflexion globale sur les enjeux liés au territoire. Lieu d'exclusion, à travers la militarisation des frontières et la traque faite contre les êtres humains qui ne disposent pas du bon bout de papier, le territoire est aussi un espace dont on est dépossédé au quotidien, notamment à travers le lancement de grands projets inutiles et imposés, à l'image de l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes. Toutefois, depuis une décennie, on constate que cette dépossession rencontre de plus en plus de résistances sur toute la surface du globe ...

«Le terme de territoire a plusieurs sens : il renvoie à des significations variées qui dépendent de l'angle d'approche, des disciplines qui l'étudient et de l'époque. En géographie plus particulièrement, la notion de territoire a pris une importance croissante, notamment en géographie humaine et politique.

Un territoire doit être : habité, partagé, transformé. Selon la définition de Claude Raffestin, le territoire est un espace transformé par le travail humain. D'après Pierre George et Fernand Verger, le territoire est défini comme un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (territoire national), une spécificité naturelle (territoire montagneux) ou culturelle (territoire linguistique). Dans ce dernier cas, le terme d'aire («aire linguistique») pourrait lui être préféré. Toutefois, on trouve une multitude d'autres définitions pour le concept de territoire qui dépendent de l'angle d'approche et de l'époque des paradigmes géographiques étudiés.

Quelle que soit l'approche du concept, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites. Ces deux derniers termes sont utilisés en fonction du type de territoire dont ils forment le périmètre. Par exemple, un territoire politique ou une subdivision administrative sont délimités par une frontière alors qu'un territoire naturel est circonscrit par une limite, terme moins juridique.» (Source : Wikipedia). La notion de territoire peut se lire à deux niveaux : le national et le local. Voyons quelles dynamiques sont en jeu à chacun de ces niveaux.

### 1. LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE AU NIVEAU NATIONAL

Accéder à un territoire donné et y rester relève du parcours du combattant. En effet, les États gardent jalousement leurs frontières et surveillent les immigrants potentiels (construction de murs, gardes armés, contrôle aérien par des drones, caméras...). Contrôler le territoire et le défendre à tout prix, surtout contre les pauvres, est un point essentiel pour nos gouvernants. Si l'on est riche, il est évidemment bien plus facile d'accéder à un territoire donné. Plus facile aussi de s'y établir.

Dans tous les cas, les frontières sont surveillées et contrôlées. On arrête les personnes, on les fouille (on les passe au contrôle radioscopique), on vérifie leur identité et on leur demande pourquoi ils changent de lieu. Il n'y a qu'à prendre l'avion pour constater le cirque qui est mis en place pour contrôler les départs et les arrivées. L'OFPPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) a mis en place une liste de «pays sûrs», afin de classer les migrants en «bons» et «mauvais».

Savourons les textes, en consultation libre sur le site internet de l'OFPPRA :



«La notion de pays d'origine sûrs a été introduite en droit français par la loi du 10 décembre 2003. Au sens de l'article L.741-4,2° du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, un pays est considéré comme sûr "s'il veille au respect des principes de liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales".

En application de l'article L.722-1 du même code, c'est le Conseil d'Administration de l'OFPPRA qui fixe la liste des pays considérés, au niveau national, comme des pays d'origine sûrs.

Les conséquences de cette disposition affectent essentiellement la procédure. Les demandeurs d'asile, ressortissants des États figurant sur cette liste, ne peuvent bénéficier d'une admission au séjour au titre de l'asile. Leur demande est donc instruite par l'OFPPRA dans le cadre de la procédure prioritaire et leur recours éventuel devant la Cour nationale du droit d'asile n'a pas de caractère suspensif.

La prise en compte du caractère sûr du pays d'origine n'exclut pas le principe de l'examen individuel de la demande d'asile par l'OFPPRA.

L'instruction porte sur le fond de la demande, peut donner lieu à un entretien, et dans certains cas aboutir à une décision d'admission. Une demande ne peut être rejetée au seul motif que le demandeur est ressortissant d'un pays figurant sur cette liste.»

La liste des pays dits sûrs est régulièrement mise à jour, mais comporte des pays où le respect des droits de l'homme relève hélas du domaine de l'utopie. Or, seule une personne quittant un pays officiellement à risque peut être accueillie en France et bénéficier du droit d'asile. Or, pour ce faire, la personne étrangère doit prouver qu'elle était menacée dans son pays d'origine. Comment prouver les choses? Il faut des papiers, des témoignages (écrits, car les témoins sont restés au pays, ou décédés...), certaines connaissances géopolitiques (que ne peuvent avoir, bien souvent, que les personnes ayant un certain niveau scolaire)... que beaucoup de migrants ne peuvent convoquer! Le simple fait de trouver un témoin resté au pays est dans la plupart des cas impossible, car celui-ci mettrait sa vie en danger en se dévoilant. Dans tous les cas, le droit d'asile ne s'exerce donc que pour les mieux lotis parmi les migrants, c'est-à-dire ceux qui ont eu dans leur vie la richesse relationnelle et financière suffisante pour créer et maintenir des liens forts. Que dire alors de ces personnes qui quittent leur pays pour des raisons économiques, ou autre ?

Rendez-vous leur est donné au centre de rétention, bien entendu. Pour information, un peu plus de 36000 entrées ont été enregistrées en France en 2012, principalement en provenance du Bangladesh, de la RDC et du Sri Lanka (ces trois pays recouvrent presque 30% des migrants).

Seulement 5680 personnes ont eu droit à la protection, soit 20% des affaires traitées (selon le rapport 2012 de la Cour Nationale du Droit d'Asile : <http://www.cnda.fr/donnees-chiffrees-et-bilans/>). Les personnes riches, elles, sont accueillies à bras grands ouverts. C'est ce que l'on appelle deux poids deux mesures, non ?

Détruisons les frontières, afin que chacun soit réellement libre de circuler et de se déplacer où bon lui semble, quand bon lui semble. La libre circulation des biens et des capitaux que nous offre le libéralisme oblige les personnes à se soumettre à un contrôle permanent. Faisons plutôt l'inverse : relocalisons la circulation des biens et des marchandises, et mettons en place la libre circulation des personnes.

## 2. LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE AU NIVEAU LOCAL

La situation locale n'est pas en reste : le nombre de caméras de vidéosurveillance (le terme video-protection n'est qu'une manipulation de la langue française destinée à nous faire croire que la caméra peut protéger le citoyen d'éventuelles agressions, ce qui est démenti par les faits – voir la page Wikipedia « vidéosurveil-

lance », par exemple) est en constante augmentation, malgré le prix exorbitant du dispositif (caméra + installation électrique + disque dur permettant la sauvegarde des enregistrements + visionnage des enregistrements par du personnel qualifié) et sa faible efficacité.

Un autre système de surveillance est apparu dans les villes et se développe à grande vitesse : la puce RFID. Cette puce, déjà présente dans nombre de cartes de transports en commun, ainsi que sur d'autres supports permettant, par l'intermédiaire de lecteurs RFID, de régler de menues courses (stationnement, quelques commerces-tests), est un vrai cheval de Troie dans l'espace de nos libertés individuelles. De plus en plus de cartes bancaires en sont équipées. Nos futures cartes d'identité et permis de conduire le seront bientôt, ainsi que bien d'autres objets, du pneu de voiture au livre, en passant par les bagages d'aéroport, badges d'entrée, palettes, conteneurs, véhicules, vêtements, aliments... afin d'en assurer la traçabilité. Sans oublier le fin du fin : des êtres humains s'équipent volontairement de cette puce dite RFID (mais le terme « lecture sans contact » passe bien mieux auprès du public) afin de régler les petits détails de la vie courante de manière très simplifiée (comme faire ses achats, se repérer dans l'espace sans GPS, entrer en boîte de nuit, etc.). Sans oublier l'utilisation de cette même technologie sur les animaux d'élevage (obligation légale contre laquelle un groupe d'éleveurs de chèvres résiste avec courage), et les vétérinaires incitent fortement les maîtres d'animaux de compagnie à faire pucer leurs gentils animaux, toujours au nom de

# GRANDS PROJETS INUTILES ET IMPOSÉS

Par la simple volonté d'élus en mal de reconnaissance, de technocrates allogènes ou de multinationales avides de nouveaux profits, des territoires se retrouvent occupés par des grands projets inutiles et imposés. Inutiles, ils le sont toujours au regard des besoins réels des populations concernées. Ces grands projets ont aussi comme point commun leur impact négatif sur l'environnement, ou sur l'économie locale (et bien souvent ils cumulent ces deux caractéristiques).

**Légende** : N (impact sur la nature), C (coût), € (impact sur l'économie locale)

**Quelques projets inutiles en zone urbaine** :

- **Millau (Aveyron) €**

A Millau, petite ville de 23000 habitants, à moins de 100 mètres d'un centre-ville médiéval ou le commerce de proximité peine à se maintenir, la construction du projet « Capelle Guibert » à démarré. Il s'agit d'un centre commercial géant pour le groupe Casino, alors que la ville possède déjà 2 hypermarchés, ainsi qu'une dizaine de supermarchés et supérettes, dont deux, appartenant au groupe Casino, sont déjà situées en centre-ville.

L'ancien maire UMP avait concocté ce projet. Le PS s'y opposait et avait fait des élections municipales de 2008 un « référendum contre le projet ». Une fois élu, le PS a renforcé le projet en y déplaçant la médiathèque (qui était en centre ville). L'opposition au projet est menée par une association de riverains expulsés, « Capelle Vive ».

- **Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) €**

A Bayonne, 50.000 m2 vont être sacrifiés à la construction d'un complexe commercial géant de l'enseigne Ikéa.

L'argument de l'emploi, utilisé par les politiciens locaux, ne fonctionne plus. En effet, les emplois créés au sein de ce complexe commercial seront des emplois précaires et non

qualifiants, orientés vers du travail 7 jours sur 7. De plus, une annexe à ce projet prévoit 35 000 m2 de terrains publics nouvellement constructibles au prix de 10€ le m2. Un vrai cadeau, puisque il s'agit d'un tarif 20 fois inférieur au prix moyen du m2

**PROJETS INUTILES SUR DES TERRES AGRICOLES OU DES ZONES NATURELLES** :

- **Bû (Eure-et-Loir) N**

14 980 m3, soit l'équivalent de quatre piscines olympiques : c'est le volume d'un silo de stockage que la coopérative Interface céréales prévoit de faire construire à Bû, un petit village de 1 800 habitants, situé au nord de la Beauce. Une nappe phréatique est menacée par ce projet.

- **Nonant-le-Pin (Orne) N, €**

Une montagne de débris de plus de 30 mètres de hauteur, l'équivalent d'une cinquantaine de terrains de football de déchets : c'est le projet de méga-décharge de l'entreprise GDE à Nonant-le-Pin, dans l'Orne. Cette décharge géante accueillera des déchets ultimes, voire toxiques, issus de l'industrie automobile. Une dizaine de centres équestres situés dans les environs risquent de fermer.

GDE est une filiale d'un groupe basé dans des paradis fiscaux, lié à la multinationale de trading, Trafigura, mise en cause dans des affaires de pollution et de corruption. A Versainville, dans le Calvados, une décharge illégale de 40 000 tonnes de déchets, dont 56% de résidus de broyage automobiles, a par exemple été découverte en 2008. Les terres de la région risquent de devenir stériles, pourtant, le recyclage existe !

- **Sardy-les-Epiry (Nièvre) N**

Portée par des élus locaux membres du Parti socialiste, et par le ministre Arnaud Montebourg, une scierie géante devait s'installer aux portes du parc régional du Morvan, sur la commune de Sardy-les-Epiry. Aux ris-

ques de déforestation et de pollution atmosphérique liées à la cogénération, s'ajoutait la destruction des industries locales déjà installées. Le tout sans compter un trafic de camions exponentiel, estimé à 170 camions par jour.

Face à la mobilisation des populations et associations locales, le projet a été finalement abandonné pendant l'automne 2013.

- **Liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon (LEO) N, C**

Le montant total de l'opération est évalué à 367 M€, dont 122 M€ pour la première phase <http://leopart.noblogs.org/> projet suspendu faute de budget

- **Notre-Dame-Des-Landes N, C**

ZAD, c'est pour les aménageurs la Zone d'Aménagement Différé ; pour nous une Zone À Défendre : un bout de campagne à quelques kilomètres de Nantes (Bretagne) qui devrait, pour les décideurs, laisser place à un aéroport international.

Leur projet est de construire une plate-forme économique « Grand Ouest » d'envergure internationale allant de Nantes à Saint-Nazaire, qui ne formeraient plus qu'une seule et grande métropole. La réalisation de cette plate-forme demande de maîtriser tant le ciel, la mer, que la terre à travers le remplacement de l'actuel aéroport de Nantes par un nouveau à Notre-Dame-des-Landes, mais aussi l'agrandissement du port de Saint-Nazaire, la construction de nouvelles routes et autoroutes...

Nos désirs, en venant habiter sur l'emplacement prévu de l'aéroport, sont multiples : habiter sur un territoire en lutte, ce qui permet d'être proches des personnes qui s'y opposent depuis 40 ans et de pouvoir agir en temps de travaux ; profiter d'espaces laissés à l'abandon pour apprendre à vivre ensemble, à cultiver la terre, à être plus autonomes vis à vis du système capitaliste.

cette fameuse « traçabilité ». Depuis le 3 juillet 2011, c'est d'ailleurs une obligation pour les animaux de compagnie voyageant en Europe. Rien de tel, donc, pour aller encore plus loin dans la surveillance et la traçabilité permanente des biens et des personnes. Car ne nous y trompons pas : il s'agit bel et bien de diriger notre société vers une traçabilité de l'humain, puisque c'est, dès le départ, l'orientation pratique de cette technologie, sous couvert de récolte de données statistiques.

Sur cette puce sont inscrites quelques données (indispensables!) qui diffèrent selon les buts poursuivis. Par exemple, selon les transporteurs les cartes de bus peuvent contenir vos noms, prénoms, adresse, les arrêts et les lignes de bus utilisés, le paiement ou non-paiement de votre abonnement, votre situation bancaire (solvable ou non), et quelques autres éléments croustillants (problèmes antérieurs avec la compagnie, etc.). Ou bien dans votre nouvelle carte d'identité équipée de deux puces (la première puce contiendra vos nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse, et données biométriques : taille, couleur des yeux, empreintes digitales, photo. La seconde puce sera destinée à s'identifier sur Internet grâce à une signature électronique). Pour chaque utilisation, une procédure légale est mise en place (pour les transports, les données doivent être effacées au bout d'un certain temps, en général 48h, sauf demande expresse de la Police Nationale...), mais le public n'a que très difficilement accès aux règles du jeu. Le problème grandit à mesure que ces puces se multiplient dans notre espace.

A noter aussi que des tests sont effectués dans des établissements scolaires pour l'organisation des repas, l'absentéisme, l'accès à l'établisse-

ment, etc. Enfin pas de panique, nous sommes de toutes façons d'ores et déjà localisables grâce aux portables où que nous soyons.

Ainsi, on peut voir qu'il s'agit, clairement, d'assurer la sécurité du territoire vis à vis de l'extérieur et, de façon beaucoup plus insidieuse, de contrôler les populations qui s'y trouvent ce qui rappelle déjà des souvenirs historiques douloureux. Mais ce n'est pas le plus grave. Ce qui l'est, c'est que ces technologies qu'on appelle les « nouvelles technologies » sont même principalement développées à ces fins. Il convient donc, au niveau personnel, de se méfier de ces nouveaux outils, quelle que soit la forme ou les avantages qu'ils paraissent avoir. Au niveau personnel et collectif, il convient d'exiger d'afficher clairement les règles du jeu (liste des données collectées par le dispositif, durée du stockage de ces données, comment ces données seront utilisées, par qui, etc.) et de refuser systématiquement – en expliquant pourquoi – ces outils à minima si ces conditions ne sont pas remplies. Le mieux étant, dans la mesure du possible, de ne pas du tout les avoir et de trouver des alternatives (ne plus prendre les transports en commun, ne plus avoir de carte bancaire, ne pas pucer les animaux...).

Supprimer le contrôle, c'est donner de la liberté. Des frontières devraient servir à délimiter des espaces culturels, voire des langues, permettant de faire jouer les échanges relationnels et de multiplier les richesses humaines. Elles ne devraient pas servir à parquer et à limiter les personnes, ni à trier celles-ci en fonction de l'état de leurs revenus. Imaginez un peu Hitler, Staline, Mao, Franco, Kim-Jong-il, Pinochet équipés d'un tel dispositif de contrôle des populations. Qu'en auraient-ils fait? Que pourraient en faire les administrations, avec l'aval des chefs d'Etat?

## A L'ÉTRANGER AUSSI !

- LGV Lyon-Turin - Val de Suze N, C  
- Aéroport de Montréal Mirabel N, C

À la fin des années 1960, l'augmentation du trafic aérien, combiné au dogme productiviste alors en vigueur, incite le gouvernement fédéral canadien à construire un nouvel aéroport pour « délester » l'aéroport de Dorval, en banlieue ouest de Montréal, qui devenait soi-disant trop petit. On pense diviser le trafic aérien entre deux aéroports comme pour Orly et Charles-de-Gaulle en France. Après de nombreux débats, Mirabel, à 40 km de Montréal, est choisi en 1969 pour devenir l'aéroport international, laissant les vols vers le Canada et les États-Unis assurés par l'aéroport de Dorval. Le site retenu est en milieu agricole et en direction d'Ottawa, la capitale fédérale, ce qui serait un avantage pour desservir cette ville.

Le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau exproprie à bas prix sur un très grand territoire (en fait, dix fois la superficie finalement occupée par l'aéroport et ses dépendances) et entame sa construction au début des années 1970. Cette expropriation touchera non seulement un grand nombre d'agriculteurs, mais aussi un nombre élevé de citoyens parmi les municipalités visées. Une expropriation qui sèmera le mécontentement chez la majorité des gens.

L'inauguration officielle a lieu le 4 octobre 1975. Construit en un temps record de 5 ans au coût de 500 millions de dollars, il est prêt à temps pour les Jeux olympiques d'été de 1976 à Montréal.

Mais en 1976 arrive le choc pétrolier. Aucune compagnie ne veut alors s'installer. Finalement seules une poignée s'installe. Le trafic de l'aéroport resta lors cantonné à de la déserte locale, bien loin des rêves de « hub international » caressés par le gouvernement.

L'aéroport, quasiment vide, a accueilli son dernier vol de passagers le 31 octobre 2004. En effet, les compagnies aériennes internationales avaient transféré petit à petit leurs vols passagers vers l'aéroport originel, celui de Dorval,

Aujourd'hui l'aéroport géant de Mirabel, désormais vide, sert aujourd'hui au transport de quelques marchandises et à des tournages de films et clips musicaux. L'aéroport internatio-

nal de Dorval, rebaptisé Pierre-Elliott-Trudeau, est à nouveau le seul aéroport international de passagers de Montréal, grâce à des aménagements supplémentaires.



# L'urbanisme sert à faire la guerre

De tous temps, « L'aménagement » de l'espace urbain a été une préoccupation majeure pour tous les pouvoirs. Le rôle de l'État étant d'assurer la prospérité et la durabilité du système marchand, il est aisément compréhensible qu'il ne peut pas se permettre de voir échapper à son contrôle les vastes entrepôts de marchandise humaine (et non-humaine) que sont les villes.

Il est vital pour l'État de séparer les individus entre-eux, afin que le seul échange possible entre individus soit un échange marchand. De ce point de vue, la concentration humaine que constitue la ville est un danger potentiel, les chances d'y voir éclore des rapports non-marchands étant proportionnelles au nombre d'habitants la composant.

L'urbanisme est l'art de transformer n'importe quel espace de vie commune en vaste scène de spectacle dédiée à la marchandise. Il s'agit bien, en effet, d'une véritable mise en scène visant à enfermer chaque individu s'y trouvant physiquement dans le système marchand. Autrement dit, de réduire chacun en consommateur frénétique.

Certains, tels les « casseurs de pub » et autres décroissants, pensent que quelques aménagements substantiels tels que le retrait des panneaux publicitaires, mettra fin à la propagande marchande de l'espace urbain. Ce faisant, ils oublient que l'espace urbain est lui-même dédié au spectacle marchand.

L'illustration la plus éclatante de la nature réelle de l'urbanisme se niche dans la « réhabilitation » de quartiers anciens. La « réhabilitation » n'est qu'une destruction méthodique de toute possibilité d'échanges non-marchands. Les habitants de la zone « réhabilitée » se trouvent dépossédés de l'espace public, celui-ci étant transformé en une scène aseptisée et sécurisée entièrement dévolue à des rapports marchands.



## LA MODIFICATION EST BIEN PLUS QUE DU «VIEUX», REPLACÉ PAR DU « NEUF ».

Concrètement, cette dépossession prend la forme d'une destruction des espaces de vies, remplacés par des espaces fermés, des espaces inventés pour exclure, pour séparer les hommes. A quoi servent ces statues géantes et ces immenses façades ? Elles sont pensées pour signifier à chaque personne la toute-puissance écrasante du système, en renvoyant à chacun l'image d'un être microscopique, impuissant face au gigantisme du monde qui l'entoure. A quoi servent ces éléments « design », accoudoirs et autres bas reliefs ? Ils sont pensés pour exclure, pour interdire à un petit groupe de se former, pour empêcher un sans-abri de se coucher et même pour surveiller le moindre promeneur. Ainsi, plusieurs bancs confortables se verront remplacés par un banc plus « design », forcément inconfortable et si l'on veut être assis sans douleur, il faudra désormais consentir à un rapport marchand en s'installant à la terrasse d'un café.

Bien entendu, la zone « réhabilitée » aura été embellie (trottoirs refaits, arbres plantés) : il faut bien emballer la marchandisation d'un papier-cadeau attrayant (voire « bio »), afin d'attirer le consommateur potentiel qu'est devenu le passant. Cette destruction méthodique de toute possibilité d'échanges non-marchands s'accompagne forcément de tout un dispositif de contrôle et de surveillance de la population. Ainsi, les accès et la visibilité seront étudiés pour prendre en compte d'éventuelles interventions des forces de police et, le cas échéant, des caméras de vidéo-surveillance seront installées.

L'urbanisme affiche comme ambition de réunir les hommes. Effectivement, grâce à son intervention, les humains y sont réunis, mais comme rapportés dans l'espace des rapports marchands.

L'urbanisme fait la guerre aux relations qui s'affranchissent de l'emprise de la marchandise, il sert à faire la guerre contre l'être humain.

## COMME LE DISAIT LE CORBUSIER, CE SERA « L'ARCHITECTURE OU LA RÉVOLUTION»\*.

\* Le Corbusier a dédié sa vie à fournir le capitalisme en ouvriers motivés. Il pensait que l'habitat était un paramètre essentiel de la motivation des ouvriers à travailler. D'ailleurs, il faisait une promotion active de l'exploitation que constitue le salariat : « travailler n'est pas une corvée, travailler c'est respirer ». Concernant l'habitat, cela ne devait surtout pas être un lieu de vie : « une maison est une machine à habiter ».

Tout gouvernement enferme et recense ses populations tout en cherchant à contrôler les déplacements pour mieux lever l'impôt, exploiter et mettre en concurrence ou encore recruter pour la guerre ...

En France les Centres de Retention Administrative (CRA) ont été «légalisés» par François Mitterand le 29 octobre 1981, juste après son élection. Désormais, la loi est censée rendre plus «humaine» la rétention. Pourtant de très nombreux enfants ont été enfermés en CRA, et en 2010, 178 familles ont été retenues avec 356 enfants, dont 57 nourrissons, contre 318 en 2009. Aujourd'hui l'assignation à résidence devient la règle pour les familles depuis l'adoption de la circulaire du 6 juillet 2012.

## L'ENFERMEMENT, UNE INÉPUISABLE SOURCE DE PROFITS POUR LES MULTINATIONALES

Dans le cadre de «partenariats» publics-privés de plus en plus courants, la privatisation des prisons va bon train. Un groupe comme Bouygues peut investir jusqu'à 82 millions dans la construction d'une maison d'arrêt comme cela a été le cas pour celle de Nantes ! Ce type de chantier rapporte énormément à la multinationale car l'État ne sera que locataire des lieux et versera chaque année 4 millions d'euros pour les murs et 16 millions pour les services. En effet, Bouygues est également présent au travers de sa filiale Themis FM qui se charge d'assumer quasiment l'ensemble des services nécessaires au bon fonctionnement de la centrale : Blanchisserie, restauration, maintenance, transport des détenus, accueil des familles... Lesquelles devront désormais appeler un numéro surtaxé pour prendre rendez-vous !

André Page, directeur du centre pénitentiaire, explique que dans vingt-sept ans, la prison reviendra à l'État, dans le même état ou elle a été livrée ! Quelle bonne nouvelle ! Après avoir déboursé 20 millions d'euros par an pendant 27 années voila notre glorieuse république propriétaire d'une prison supplémentaire !

## UN AUTRE MARCHÉ JUTEUX, LA MILITARISATION DES FRONTIÈRES ...

La lutte contre l'immigration est un autre marché en vogue pour les sociétés de sécurité et d'armement. Ces sociétés privées, appuyées par la Commission Européenne, investissent des dizaines de millions d'euros dans les technologies anti-migrants. C'est le cas de GDF-Suez ou de Bouygues qui, via plusieurs filiales, gèrent de nombreux centres de rétention.

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), représente bien cette tendance à militariser la gestion de l'immigration. La croissance du budget accordé à cette institution illustre cette débauche de moyens dédiés aux nouvelles technologies de la surveillance : bornes biométriques installées dans les aéroports (Automated Border Crossing, programme Borsec), déploiement de satellites et de drones, le Talos (programme de drone terrestre) ou encore une base de donnée permettant le recoupement des informations avec les autorités douanières et de sécurité intérieure (Integrated Border Management System d'IBM). De plus, l'agence dispose d'une véritable armada : 25 hélicoptères, 21 avions et 113 bateaux, sans compter plus de 475 unités d'équipement (radars, sondes, senseurs, caméras...).

Ainsi, ces 5 dernières années, le budget de FRONTEX a été multiplié par 15.